

Intervention de Didier SARTELET

Vice-président de la Métropole du Grand Nancy

Délégué à l'écologie urbaine, la nature en ville, la forêt, les espaces naturels sensibles, les trames vertes et bleues, Natura 2000, cheminements piétons et relations avec les associations de défense de l'environnement.

Séance du conseil de Métropole du 20 septembre 2019

Délibération n°2

Politique publique : Mettre en valeur les espaces naturels et paysages urbains

Objet : Ecologie urbaine : plan d'actions « Biodiversité » 2019-2021 et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « trame verte et bleue » 2019 portée par la Région, l'Agence de l'Eau, et la DREAL Grand Est.

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

La biodiversité définit l'ensemble des formes de vie sur terre, animale ou végétale, et les interactions existantes entre les individus, les espèces et leurs habitats écologiques au sein des écosystèmes.

Depuis la signature par plusieurs Etats, en 2002, d'une convention portant un engagement à réduire significativement le rythme de la disparition de la biodiversité, le rapport « Planète vivante » du WWF en 2018 et plus récemment le rapport de l'IPBES de mai dernier, font état de la poursuite du rythme de diminution de la biodiversité mais aussi de la difficulté à atteindre les objectifs globaux qui avaient été fixés alors.

S'il est important que chacun, à son niveau, mène des actions ponctuelles, il n'en reste pas moins qu'il nous faut intégrer la nécessité d'une appréhension de la totalité du territoire, et bien au-delà. L'articulation et la complémentarité des actions particulières conduiront à une plus grande efficacité dans la lutte contre la disparition de la biodiversité au niveau de la Métropole, du Département, du bassin de vie, de la région.

Nous travaillons à préserver les espaces de nature et de loisirs ouverts au public, à les réhabiliter, les développer mais aussi, et notamment aux sein des espaces naturels sensibles, en partenariat productif avec le département, à développer un versant « découverte pédagogique et initiative à l'écologie urbaine » auprès de tous les visiteurs et, notamment, les enfants des écoles, et ce, en partenariat également avec les villes supports de ces richesses naturelles préservées.

Aujourd'hui, si comme d'autres villes et Métropoles, nous évaluons notre richesse patrimoniale verte, nous pouvons constater un ratio de 125 m² d'espaces verts par habitant au

sein de la Métropole, la moyenne nationale étant, en 2017, 48m². Il faut relativiser en précisant que nous bénéficions d'une importante surface d'espaces boisés, dont une partie de la forêt de protection de Haye et le bois des fourrasses représentent pas moins de 24% de la surface de notre agglomération et d'une mosaïque agricole qui en représente 22%.

En janvier 2011, à l'issue de « l'année internationale pour la biodiversité », le Grand Nancy a défini une stratégie globale pour la biodiversité issue de l'étude « Biodiversité » de 2009 qui s'inscrivait elle-même dans le prolongement de la « charte de l'environnement » de 1997 et du Plan Paysage adopté en 2007.

En 2016, suite au passage de la communauté urbaine en Métropole, la nouvelle compétence « Valorisation du patrimoine naturel et paysager » nous a permis d'engager un premier cycle de travail avec nos partenaires métropolitains sous la forme d'études approfondies sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux de biodiversité du Grand Nancy, qui a conduit à la réalisation de plusieurs études :

- Définition et caractérisation des trames vertes et bleues en 2017
- Inventaire des 590 ha de zones humides suivi d'un diagnostic écologique des cours d'eau
- Diagnostic agricole et forestier

Toutes ces études sont intégrées au PLUi et viennent appuyer les préconisations proposées, ou en cours d'élaboration.

Un premier programme d'actions 2017-2019, financé dans le cadre de la candidature de la Métropole à l'appel à Manifestation d'intérêt (A.M.I.) « pour la trame verte et bleue en faveur de la biodiversité », porté par la Région Grand Est, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la DREAL Grand Est, partagée, dans une seconde session avec les communes et les associations volontaires, a été mis en place avec 40 demandes dont 35 actions réalisées pour un montant de 410 000 euros financés à 80% en moyenne grâce à des fonds européens FEDER.

Aujourd'hui, un second cycle s'ouvre avec l'élaboration d'un futur plan d'actions « Biodiversité » 2019-2021 pour lequel il a été organisé le 04 juin dernier un séminaire métropolitain de la biodiversité à Heillecourt, auquel assistaient plus de 90 participants réunis avec les élus et agents métropolitains et communaux : partenaires institutionnels, scientifiques, techniques et financiers de la Métropole, représentants des associations environnementales qui participent depuis de nombreuses années à la préservation des richesses écologiques locales.

Cette démarche de co-construction s'inscrit naturellement dans la démarche « Métropole Nature » du projet métropolitain et dans les orientations du PADD et du PLUiHD, notamment avec le défi de la transition écologique.

Un compte rendu de ce séminaire vous a été adressé conjointement avec l'ordre du jour du présent conseil.

Il a permis de :

- partager une vision commune des actions et du rôle de chacun pour la biodiversité
- identifier les actions existantes, en cours et à venir, à mettre en œuvre sur tout le territoire
- Prioriser ensemble les actions selon le rôle de chacun
- Faire naître des dynamiques entre les partenaires, à l'échelle des élus en responsabilité, mais également à l'échelle des techniciens

Nous vous proposons les orientations stratégiques pour la biodiversité telles qu'elles résultent des études et des pratiques éprouvées ces dernières années, mais également telles qu'elles ressortent, par ordre de priorité, de ce séminaire de co-production avec les forces vives du territoire :

- renforcement de la transversalité des politiques publiques liées au cadre de vie
- Animation de la gouvernance d'agglomération pour la valorisation de la biodiversité
- Valorisation et optimisation des moyens sur les sites démonstrateurs métropolitains,
- pérennisation de la gestion des « grands sites » et développement d'un nouveau plan d'actions « biodiversité » à mettre en œuvre, via les appels à projets de différents partenaires financiers.

Toutes ces thématiques sont abordées dans le corps de ce rapport au conseil de Métropole.

Le second volet de cette délibération concerne l'approbation de la nouvelle candidature que porte la Métropole pour la seconde session de l'A.M.I. 2019 « trame verte et bleue en faveur de la biodiversité ».

Le dossier de candidature annexé à la présente délibération, s'établit à ce jour à environ 206000 euros TTC pour l'ensemble des actions sur 24 mois avec un taux de subvention attendu de 80% et intitulé « de vert et d'orange ».

Vert pour la réintroduction de la nature en ville. Il comprend :

- un programme de replantation de haies vives champêtres ouvert à l'ensemble des collectivités, aménageurs, délégataires du Grand Nancy, établissements partenaires ou opérateurs de portage foncier qui en feraient la demande. Coût estimatif : 50 000 euros.
- un programme d'aménagement et de végétalisation d'entrées d'agglomération en faveur de la biodiversité visant à préserver le potentiel écologique des sites en phase de travaux notamment. Le site démonstrateur retenu est Seichamps. Coût estimatif : 30 000 euros.

Orange, couleur souvent utilisée dans les cartographies des milieux thermophiles.

Le SRCE nous indique que ces milieux doivent être prioritairement pris en considération.

Ce volet comprend :

- une étude pré-opérationnelle sur la mise en valeur économique et écologique des coteaux, sur 10 communes de la Métropole (défrichage, retour à la fonction productive d'antan en permettant un retour à la biodiversité spécifique de ces espaces. Coût estimatif : 90 000 euros.
- Mise en place opérationnelle de l'éco-pâturage des sites thermophiles identifiés suite à une étude financée dans le cadre de l'AMI 2017. Une phase test est en cours sur le site du plateau de Brabois. Coût estimatif, hors communication : 24 000 euros

Le budget communication, animation et sensibilisation sur ces opérations est estimé à 12000 euros TTC.

Délibération :

Après avis de la commission territoire du 06/09/19, il vous est proposé :

- d'approuver les orientations et le plan d'actions 2019-2021 pour la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des fonctionnalités écologiques du territoire
- de valider la candidature de la Métropole du Grand Nancy à l'AMI « trame verte et bleue en faveur de la biodiversité »

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention ou tout document s'y référant
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements complémentaires auprès des fonds FEDER (ou FEADER le cas échéant) en lien avec cet AMI et tout document y afférant.